



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



SÉANCE ORDINAIRE
Mardi le 2 juillet 2024
19h00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

- 4.1. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption
- 4.2. Ressources humaines
 - 4.2.1. Directeur général et greffier-trésorier par intérim – Contrat
 - 4.2.2. Agent de soutien administratif – Avenant 01
- 4.3. Avis de vacance au poste de conseiller numéro 4
- 4.4. Élection partielle
- 4.5. PRABAM – Hôtel de Ville et garage municipal – Travaux – Acceptation
- 4.6. Congrès de la FQM
- 4.7. ClicSécur – Autorisation

5. FINANCES

- 5.1. Approbation des comptes et transferts
- 5.2. Rapport des dépenses autorisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.2. Règlement N° 378-2024 modifiant le plan d'urbanisme No 233 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.3. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.4. Règlement N° 379-2024 modifiant le règlement de zonage No234 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine et aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Adoption du projet
- 8.5. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet

- 8.6. Règlement N° 380-2024 modifiant le règlement de construction No236 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – Adoption du projet
- 8.7. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Avis de motion et dépôt du projet
- 8.8. Règlement N° 381-2024 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats No 238 afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine - Adoption du projet
- 8.9. Règlement No 382 – Démolition – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.10. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Avis de motion et dépôt du projet
- 8.11. Règlement N° 382-2024 relatif à la démolition d'immeubles – Adoption du projet
- 8.12. Commission de toponymie – Attestation d'officialisation – Chemin Wilson
- 8.13. Demande de dérogation mineure DM-03-2024 – 79, rue Thibault Sud
- 8.14. Demande d'approbation de PIIA – 79, rue Thibault Sud

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

- 9.1. Nivelage des chemins municipaux - Contrat

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

- 10.1. Institut des femmes – 100^e anniversaire - Contribution
- 10.2. FADOC – Pique-nique le 25 août

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE